

REGLEMENT A L'EFFET DE FERMER COMME PLACE PUBLIQUE
UNE PARTIE DU PARC ANGRIGNON SITUEE DANS LE QUARTIER
SAINT-PAUL DE LA VILLE DE MONTREAL.

A une séance du Comité exécutif de la Ville de
Montréal tenue le 16 mars 1964, et à la séance du Conseil
de la Ville de Montréal tenue le 19 mars 1964,

Il est décrété et statué comme suit:

ARTICLE 1.- Est à l'avenir fermée et discontinuée
comme place publique cette partie du parc Angrignon située
dans le quartier Saint-Paul de la Ville de Montréal, dont
la description suit:

Une partie du lot no 4684 du cadastre officiel de la muni-
cipalité de la paroisse de Montréal; de figure irrégulière,
bornée au nord-est par les lots nos 3815 et 3816, au sud-
est et au sud-ouest par les boulevards de La Vérendrye et
des Trinitaires faisant tous les deux partie du lot no 4684
et au nord-ouest par une autre partie du lot no 4684 (rue
Hamilton); mesurant deux cent trente-six pieds et trente-
huit centièmes de pied (236.38') dans la ligne nord-est,
soixante-dix-huit pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes
de pied (78.99') et vingt et un pieds et vingt-sept
centièmes de pied (21.27') dans les deux lignes sud-est,
quatre-vingt-deux pieds et cinquante centièmes de pied
(82.50') et cent neuf pieds et quarante-trois centièmes
de pied (109.43') dans les deux lignes sud-ouest le long
du boulevard des Trinitaires et deux pieds et cinquante-
trois centièmes de pied (2.53') dans une autre ligne sud-
ouest le long d'une partie du lot no 4684, et cent pieds
et quatre-vingt-douze centièmes de pied (100.92') dans la

ligne nord-ouest; contenant en superficie vingt et un mille quatre cent treize pieds carrés (21,413), mesures anglaises, telle qu'elle est indiquée par les lettres ABCDEFGA sur le plan A-64 Emard préparé à cette fin par le service des travaux publics et portant la date du 16 juillet 1963.

LE MAIRE,

Georges Gagnaire
LE GREFFIER DE LA VILLE,

Gabriel Monin

POUR LA VILLE DE MONTREAL.

Montréal, le 24 mars 1964.